TRAVAILLER EN RÉSEAU, LA PROBLÉMATIQUE DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ (MANDATAIRES JUDICIAIRES ET ASSISTANTS)

Objectifs

Définir la notion d'un réseau professionnel

Identifier les différents réseaux et leurs pertinences au regard de sa pratique

Questionner le positionnement professionnel et l'éthique dans le travail en équipe

Acquérir des éléments concernant la spécificité de travail en réseau dans le champ de la protection juridique

Fluidifier le parcours de l'usager et le sécuriser

Programme

Contexte, acteur de réseaux de secteur social et médico-social et approche historique et sociologique

Le réseau au cour des trajectoires professionnelles

La place des réseaux dans le paysage sanitaire et social

Identifier les acteurs des réseaux dans le champ sanitaire et social

Le positionnement institutionnel (ARS - CD - CR - DRJSCS) La place des usagers et des familles

Les interactions entre les différents ESMS. Leur nature propre, leurs enjeux

Appréhender le cadre règlementaire, matrice du travail en réseau. Les différentes lois (2002/2005, loi vieillissement 28/12/2015)

Retour sur la loi n° 2007-308 du 05/03/2007 portant réforme de la PJM

La loi HPST et son impact sur le travail sanitaire et social

Le cadrage méthodologique de travail en réseau

Communiquer, échanger, entre les différentes institutions (tribunal association - libéraux)

Les limites communicationnelles : secret professionnel, secret partagé, information à l'usager, le consentement, le secret médical

Les avantages et les contraintes du travail en réseau

Partager l'information dans un cadre éthique à définir Construire le travail en réseau pour sécuriser et faciliter le parcours du majeur protégé, l'usager

Les outils du travail en réseau (ANAP, suivi et évaluation, ...) La mise en commun des informations partagées Anticiper les différentes évolutions de la profession

Développer une stratégie institutionnelle

Cas pratique

Construire un réseau à partir des données locales et institutionnelles

Identifier tous les partenaires

Préciser la place de l'usager

Quelles sont les actions à mener à court-moyen-long terme ?

Modalités de formation

☑ intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

Durée préconisée : 1 jour

Public

MJPM

Secrétaires spécialisés Travailleurs sociaux

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, rappels à la

Outillage méthodologique

Analyse des pratiques et des organisations

Mises en situations à partir de la réalité vécue

Études de cas

Partage basé sur l'échange permanent

Intervenants

Formateur en communication et régulation d'équipes en établissements sanitaire et médico-social

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Contact

05-56-24-49-39 info@apdhes.fr

<u>Référence</u>

2.5.



APDHES CENTRE PIERRE VEAUX 2024

Bulletin d'inscription à retourner par e-mail : vperez@apdhes.fr

☐ Madame ☐ Monsieur	
Nom d'usage:	mille:
Prénom :	
Date de naissance :	
Fonction/grade:	
Service:	
Numéro de tél. :	de Fax.:
<u>E-mail</u> :	
ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :	
Adresse complète :	
N° SIRET :	
RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE:	
Tél.: F	ax.:
E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réc	eption de l'inscription) :
Désire participer à la formation suivante	
Intitulé de l'action :	
Date(s) de l'action :	
Coût pédagogique : Euros par parti	
	l'établissement le participant
APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à formation dans le cas où le groupe constitué .	
Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation. Sauf cas de force majeure reconnue par ADPHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.	<u>Date et signature</u> (Nom, qualité du signataire):



Association pour la Promotion du Droit Hospitalier de l'Économie de la Santé et de la formation professionnelle et continue 11 avenue Léonard de Vinci | Europarc | CS70097 | 33615 PESSAC CEDEX
Tél : 05-56-24-49-39 | Fax : 05-56-98-90-92 | www.apdhes.fr
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : actions de formation - certificat n° 2004-CN-00042







Association loi 1901 enregistrée en Préfecture de la Gironde sous le n° 2/11763 (JO n°20070043, dernière modification qui se révèle être, à la présente date, non caduque) Organisme enregistré sous le numéro 72 3301681 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État - SIRET : 348 628 975 00032 - Code Naf : 8559 Organisme de DPC enregistré et évalué favorablement habilité à dispenser des programmes de DPC (n° 4491)